Réunion d'information des parents d'élèves de 3ème : nouveau lycée

Voie professionnelle
Voie générale et technologique

Collège Maurice Genevoix

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Rentrée 2019

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

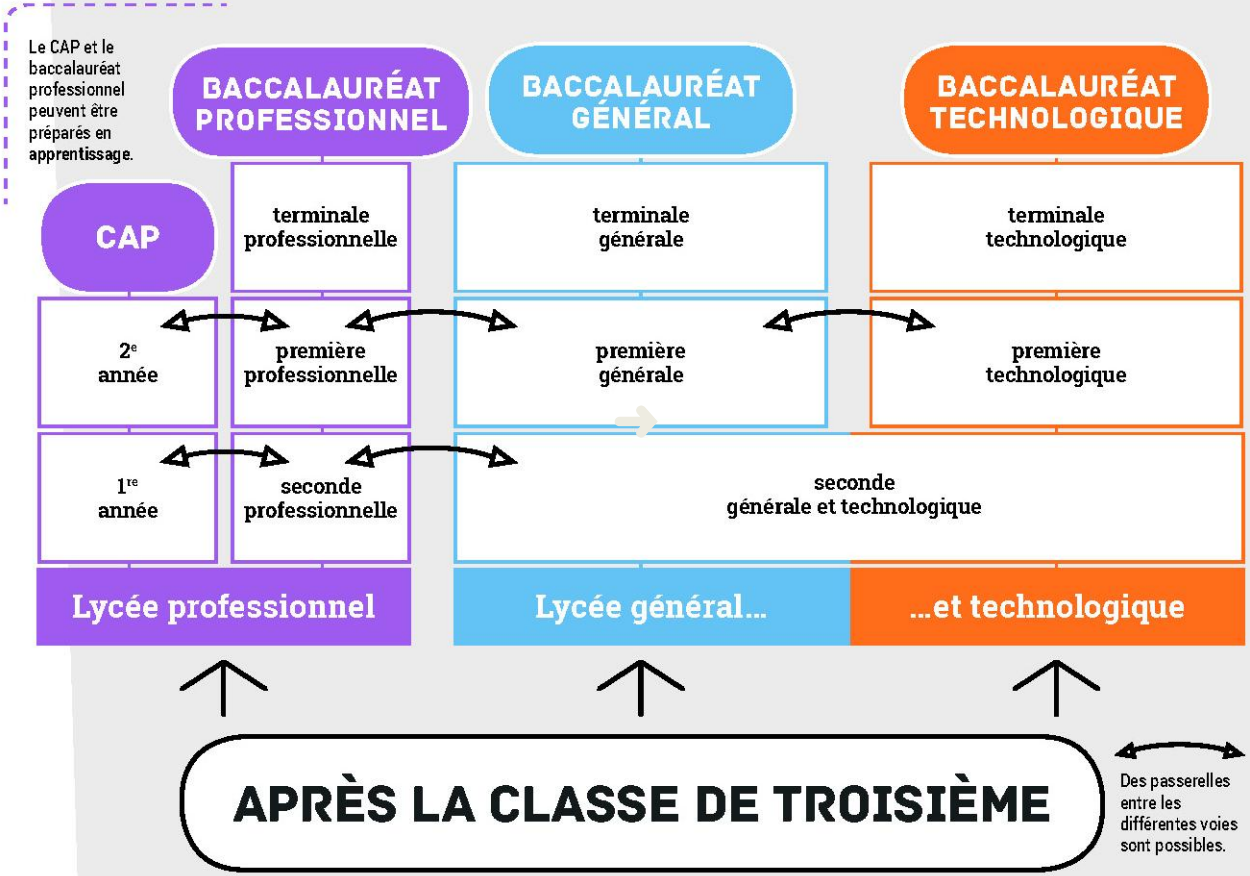

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La 2de générale et technologique

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie générale ou la voie technologique.

LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL MAXIMUM AU CHOIX

arts au choix parmi arts plastiques, cinéma - audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre	**3 h**
arts du cirque	**6 h**
écologie - agronomie - territoires - développement durable[2]	**3 h**
éducation physique et sportive	**3 h**
langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec[3]	**3 h**
langue vivante C[1]	**3 h**

UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE MAXIMUM AU CHOIX

atelier artistique	**72 h / an**
biotechnologies	**1 h 30**
création et culture - design	**6 h**
création et innovation technologiques	**1 h 30**
hippologie et équitation ou autres pratiques sportives[2]	**3 h**
management et gestion	**1 h 30**
pratiques professionnelles[2]	**3 h**
pratiques sociales et culturelles[2]	**3 h**
santé et social	**1 h 30**
sciences de l'ingénieur	**1 h 30**
sciences et laboratoire	**1 h 30**

(1) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale
(2) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
(3) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs

LA 2DE STHR

LYCEE HOTELIER ANNE-SOPHIE PIC

La classe de 2de de la série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) adopte un fonctionnement spécifique. Comme tous les élèves de 2de, ceux de STHR suivent des enseignements communs et des enseignements optionnels. Mais ils effectuent également des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère dont obligatoirement l'anglais)	5 h
Éducation physique et sportive	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Économie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS PARMI LES SUIVANTS	**HORAIRE ÉLÈVE**
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou danse ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

APRÈS LA SECONDE :
VOIE GÉNÉRALE
OU
VOIE TECHNOLOGIQUE ?

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La voie générale

La Première
et la Terminale

► Enseignements voie générale

4 composantes

1 ► Socle de culture commune 2 ► Enseignements de spécialité
3 ► Orientation 4 ► Enseignements facultatifs

1► SOCLE DE CULTURE COMMUNE	1re	Tale
Français	4h	--
Philosophie	--	4h
Histoire géographie	3h	3h
Enseignement moral & civique	0h30	0h30
LVA et LVB	4h30	4h
EPS	2h	2h
Enseignement scientifique	2h	2h
	16h	15h30

► Enseignements voie générale

3 ► ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	3 en 1re	2 en Tale
Arts	4h	6h
Biologie écologie (lycées agricoles)	4h	6h
Histoire géographie, géopolitique et sc. politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues littératures et cultures étrangères	4h	6h
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sc. informatiques	4h	6h
Sciences de la vie et de la terre	4h	6h
Sc. de l'ingénieur	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Physique chimie	4h	6h

CHOISIR 3 enseignements de spécialité en 1ère et 2 en terminale

► Enseignements voie générale

3 ► ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS* *1 en 1re et éventuellement un 2e en terminale	1re	Tale
Arts	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité	3h	3h
EPS	3h	3h
LVC	3h	3h
4 ► ORIENTATION	1h30	1h30

AUTRES OPTIONS POSSIBLES EN TERMINALE

- Mathématiques expertes,
- Mathématiques complémentaires,
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La voie technologique

La Première et la Terminale

LA VOIE TECHNOLOGIQUE
EN 1RE ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie- 3H/2H
- Histoire – géographie- 1H30
- Enseignement moral et civique- 18h30/an
- Langue vivante A et langue vivante B-4H
- Education physique et sportive-2H
- Mathématiques – 3H

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les modalités d'évaluation du baccalauréat

CONTRÔLE CONTINU

- **10 % de la note finale : bulletins scolaires**
  de première et de terminale
- **30 % de la note finale : épreuves communes**
  2 séries en première
  1 série en terminale

ÉPREUVES FINALES

- **1 épreuve anticipée en première**
  Français écrit et oral
- **4 épreuves finales en terminale**
  Enseignements de spécialité (2)
  Philosophie
  Oral final

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

L'orientation vers la voie professionnelle

LA VOIE PROFESSIONNELLE
POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.

- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
  - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
  - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.

- La formation peut être suivie :
  - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
  - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

RÉPARTITION HORAIRE AU LYCÉE PRO

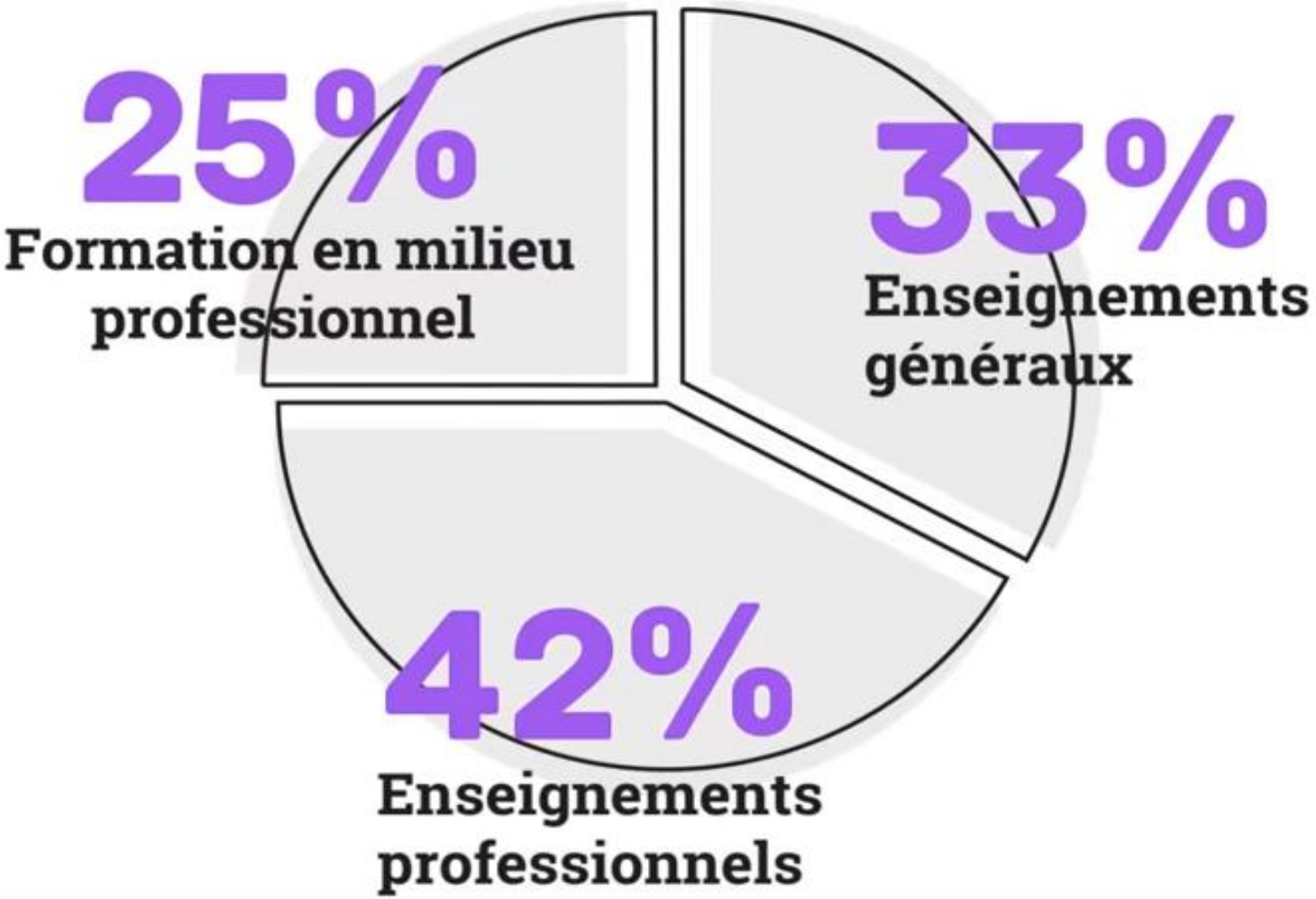

LES ÉTAPES DE L'ORIENTATION EN 3ÈME

- **Au conseil de classe du 2e trimestre**, un avis provisoire d'orientation a été donné, transmis sur la fiche de dialogue.
- **En mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
- **Au conseil de classe du 3e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
  - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
  - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

- Sur la 2nde générale et technologique :

secondes2018-2019.fr

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

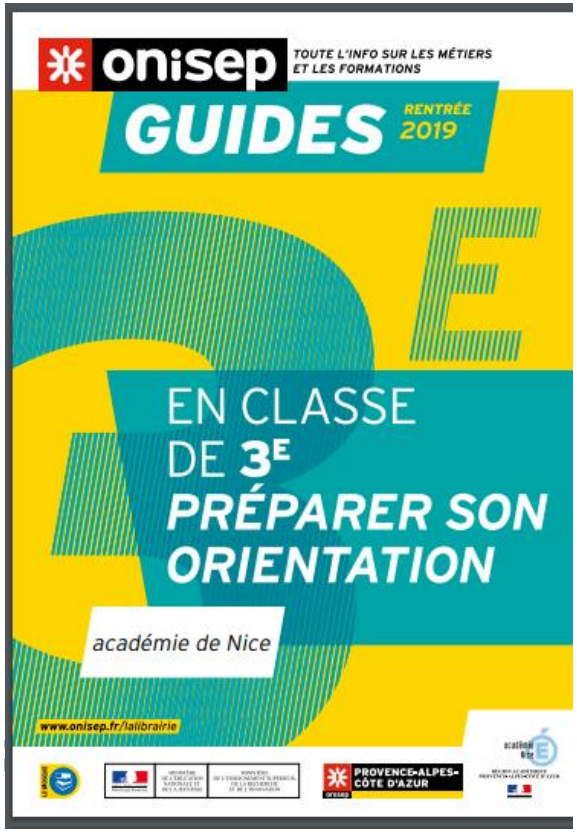

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE